

**DELIBERATION N° 98/11-02 - BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 1998**

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture du budget supplémentaire 1998, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

- Fonctionnement	462 100, 00
- Investissement	3 962 257, 94

Recettes

- Fonctionnement	2 042 032, 26
- Investissement	2 324 825, 68

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour et 6 voix contre :

- approuve le budget supplémentaire 1998.